



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Acces des locaux

Question écrite n° 38818

### Texte de la question

M Rene Rouquet attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur la difficulte qu'ont les non-voyants a circuler librement, accompagnes de leur chien guide, malgre les textes existants. Les associations de non-voyants et d'ecoles de chiens-guides demandent que soit publie un texte simple et explicite comme il en existe deja dans plusieurs pays precisant : « Les chiens guides d'aveugles sont obligatoirement admis dans tous les lieux publics et accessibles au public, y compris dans ceux declares habituellement interdits aux chiens ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Rouquet René](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38818

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1403